

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 1 (1962-1963)
Heft: 1

Rubrik: Le courrier du lecteur

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TRAUGOTT AMLEHN n'est plus !

La nouvelle nous a frappé comme d'un coup de massue... L'autre jour encore, nous l'avions vu, toujours actif, toujours souriant, vaquer à ses occupations quotidiennes... Aujourd'hui, l'impitoyable Faucheuse nous l'a ravi...

Quel vide son absence désormais inéluctable crevra dans les rangs de la colonie suisse ! Le conseil d'administration de la Chambre de Commerce Suisse ne le verra plus prendre sa place au sein des assemblées. Ici, comme ailleurs, son avis plein de bon sens ne sera plus entendu ! Les membres de la Société Suisse des Commerçants, section de Bruxelles, dont il était président depuis 2 ans, n'écouteront plus ses conseils amicaux...

Pendant longtemps, on se souviendra de sa capacité de travail. Rien ne le rebutait. Toujours il était le premier à l'ouvrage... le dernier à quitter la tâche... Il offrait volontiers ses services. En face de son cercueil, quelques-uns de ses amis ont retracé sa vie... ont raconté toute la peine qu'il se donnait pour la Maison qu'il représentait en Belgique... Devant son cercueil, parmi les fleurs que tous ses amis lui avaient apportées en ultime hommage, nous nous sommes recueillis... Nous avons écouté les éloges mérités qu'on lui décernait. Nous les avons approuvés du fond du cœur. Et si nous n'avons rien ajouté, c'est que tout avait été dit !

La Société Suisse des Commerçants et l'ensemble de la Communauté Suisse de Belgique adresse à son épouse et à sa famille, cruellement éprouvées par cette perte, leurs condoléances émues.

Ch.-A. P.

LE COURRIER DU LECTEUR

Nous rappelons que les articles de cette rubrique doivent être signés et n'engagent que leurs auteurs.

A PROPOS DU NOËL SUISSE 1962

D'après le Bulletin N° 2 d'avril 1962, il n'y aura plus de fête de Noël suisse pour adultes à Bruxelles, simplement une fête pour enfants, un dimanche après-midi de décembre, et un bal dans le courant de l'automne. C'est clair et net.

Sur 400 membres que compte l'Union Suisse, 41 font la loi, en supprimant sans plus la plus belle manifestation suisse de la communauté suisse.

Le soussigné proteste avec la dernière énergie contre ce mode de faire. Depuis 1913, donc ce n'est pas d'aujourd'hui, Noël se fête de façon très simple dans notre colonie, fête de famille par excellence où la cohésion est sincère et où l'on se retrouve, jeunes et vieux, pour passer une belle soirée, celle d'un **Noël Suisse à l'étranger**.

Beaucoup pensent comme moi, mais n'ont pas le courage et la volonté de se faire entendre. Mon but est de les réveiller et d'adresser un pressant appel à tous les Suisses de Bruxelles qui désirent que la tradition, vieille de près de 50 ans, se perpétue, soit : **Noël pour petits et grands en soirée, avec programme habituel**.

Répondez en masse compacte au soussigné, qui sera votre interprète auprès du Comité de l'Union Suisse qui pourra prendre à temps toutes dispositions pour mener à bien son travail.

Louis GINDRAUX

Président de l'Union Chorale Suisse

115, rue des Carmélites, Bruxelles 18, tél. : 44.40.39.

Prière d'envoyer vos réponses avant le 15 octobre 1962.

N. d. I. R. : Nous prions nos lecteurs de se référer au résultat complet du référendum publié dans le Bulletin N° 2 d'avril 1962.

PROCHAIN BULLETIN

Parution prévue pour le 15 novembre 1962. Articles et communiqués à envoyer au plus tard pour le 20 octobre au Courrier Suisse, 2, rue Philippe-le-Bon à Bruxelles 4.

UNION CHORALE SUISSE

DE BRUXELLES

Après des vacances bien méritées, les répétitions ont repris le jeudi 20 septembre à 20 h. 30. Le jeudi est toujours attendu avec impatience par les choristes.

Nous faisons appel à toutes les bonnes volontés. Chaque Suisse sait chanter, il sera toujours le bienvenu parmi nous, Société de vrais amis. Venez tous la renforcer, merci d'avance !

LE COMITE.

SOCIETE SUISSE DE GYMNASTIQUE, BRUXELLES

Depuis bientôt trente ans, les divers comités successifs de notre Société se sont appliqués, avec les moyens dont il disposaient, à représenter le plus dignement possible, le premier sport national suisse : La gymnastique artistique.

Pour y arriver, nous avons pu compter sur des pratiquants enthousiastes et aussi sur l'appui désintéressé de sympathisants. C'est parmi ceux-ci que nous voudrions pouvoir vous compter.

Les « Actifs » peuvent nous retrouver tous les mardis et vendredis de 20 à 22 heures en notre local, 53, rue du Canal, Ecole N° 20, à Bruxelles. (Cotisation annuelle, assurance comprise : 300 fr.)

A ceux qui ne peuvent s'intéresser activement à notre groupement, nous demandons instamment de nous aider à leur façon, en nous permettant de les compter parmi nos Membres protecteurs ou passifs, dont les cotisations annuelles ne s'élèvent qu'à fr. 125.— (pour Membre protecteur) et fr. 75.— (pour Membre passif).

Le présent avis constitue un pressant appel à tous ceux qui, de près ou de loin, désireraient témoigner leur intérêt à un groupement suisse de gymnastique à l'étranger, ou à la gymnastique en particulier.

Nos frais de location, d'entretien, d'assurances, de participation à certaines manifestations, rendent d'année en année, la vie de notre société plus difficile. Votre aide nous est tellement nécessaire et serait des plus précieuse, pour ne pas dire indispensable.

Nous ne croyons pas que les cotisations peuvent être considérées comme élevées mais, pierre par pierre, un édifice solide doit être construit et entretenu. Pourrions-nous compter sur votre collaboration en nous apportant la vôtre ?

D'avance, nous vous remercions de votre bienveillant intérêt, en espérant que celui-ci trouvera un écho en faveur de nos gymnastes dont la belle devise reste toujours les 4 F. : **Fort — Franc — Fier — Frais.**

Joseph AMMANN, Président
28, rue J. Manne, Bruxelles 7.

GRAND CONCERT D'ACCORDEON

LE VENDREDI 19 OCTOBRE 1962, A 20 H. 15

à la Salle Dorée de l'Hôtel ATLANTA
7, boulevard Adolphe Max, Bruxelles 1

par

L'AKKORDEON-MUSIKSCHULE

STEIN AM RHEIN

Direction Madame Ruth Bächi.

Programme de musique folklorique, avec le concours de la Yodleuse Vreni Kneubühl de Burgdorf.
Invitation cordiale à tous nos compatriotes et à leurs amis.

UNION SUISSE DE BRUXELLES